



PB/EM – N° 2022/110

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20221201-2022_110-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Publiée sur le site internet de la Commune le : 8 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Adélia TEOLI

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX – GAREL - BAILLY MOCHET - TEOLI - RANCHIN - MARCHETTI – SANLAVILLE – OUANICH JACQUET - DIGIER – VERILHAC -

Membres absents excusés : M. da PASSANO : pouvoir remis à Mme FREYER – M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. SALAZAR : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – Mme ALLARD-BRETON : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Projet de Territoire de la CTM Lônes et Côteaux - Avis

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la conférence métropolitaine a élaboré, dans les neuf mois qui ont suivi le renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de Cohérence Métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire.

Après l'adoption du projet de Pacte de Cohérence Métropolitain par la Conférence Métropolitaine des Maires, ainsi que la consultation des 59 conseils municipaux, conformément aux dispositions prévues par les textes, le Conseil de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

la Métropole a adopté la version définitive du PACTE lors de séance du 16 mars 2021.

Le Pacte de Cohérence Métropolitain précise les principes structurant la relation Métropole-CTM-Communes et expose une méthode de coopération autour de sept axes stratégiques prioritaires, pour lesquelles la coopération avec les Communes est indispensable à la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace, au service des habitants du territoire :

- ✓ Revitalisation des centres-bourgs,
- ✓ Éducation,
- ✓ Modes actifs,
- ✓ Trame verte et bleue,
- ✓ L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage,
- ✓ Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité,
- ✓ Développement économique responsable, emploi et insertion.

Il vient également consacrer la poursuite de six domaines de coopérations préexistants et structurants pour la relation entre les Communes et la Métropole, définis lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme :

- ✓ Action sociale,
- ✓ Santé,
- ✓ Culture-sport-vie associative,
- ✓ Propreté-nettoisement,
- ✓ Politique de la Ville,
- ✓ Maîtrise et accompagnement du développement urbain.

Enfin, le projet de Pacte de Cohérence Métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, dans un souci d'efficacité et de justice territoriale. Une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est ainsi allouée aux CTM, pour les années 2021 à 2026.

Cette enveloppe permet le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le Fonds d'Initiative Communal (FIC) et les Actions de proximité (PROX), pour 118 millions d'euros sur le mandat. Elle permet également le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros sur le mandat.

Ces 82 millions d'euros sont répartis entre les CTM selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par CTM.

Sur la base de ce PACTE, un travail a été engagé au sein des CTM afin d'arrêter une proposition de Projet de Territoire. Les Projets de Territoire constituant la déclinaison concrète et opérationnelle du PACTE, ils doivent être composés de plusieurs parties :

- Un énoncé des enjeux majeurs du territoire sur la base d'un diagnostic identifiant les principales caractéristiques économiques, démographiques, sociales et géographiques du territoire.
- Les axes stratégiques du Pacte retenus et dont la CTM souhaite se saisir.
- Les projets opérationnels avec des propositions de fiches actions.

- L'adossement au volet financier du PACTE.

La CTM des Lônes et Côteaux à laquelle appartient notre Commune a adopté son projet de territoire 2021-2026 lors de sa réunion du 16 novembre 2022.

Cinq projets ont ainsi été retenus relevant de 5 axes différents :

- Axe stratégique n°1 : Revitalisation des centre-bourgs.
- Axe stratégique n°3 : Modes actifs : Développement des voies cyclables
- Axe stratégique n°4 : Trame verte et bleue : Plantations pour prolonger la trame verte.
- Axe stratégique n°5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale.
- Axe stratégique n°6 : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité Logements d'urgence pour les victimes de violences.

La Métropole s'engage à financer les actions du projet de territoire de la CTM Lônes et Coteaux du Rhône à hauteur de 6 628 446 €.

Pour répondre au projet de territoire de la CTM, chaque Ville, en fonction de ses spécificités, pourra prioriser telle ou telle action et affecter des budgets différents sur chacun des quatre axes choisis.

Conformément à l'article L 3633-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes sont invitées à formuler un avis sur le Projet de Territoire de leur CTM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

EMET un AVIS FAVORABLE sur le Projet de Territoire en déclinaison du Pacte de Cohérence Métropolitain adopté par la Conférence Territoriale des Maires du 16 novembre 2022, **AVEC LES RESERVES SUIVANTES** :

- Manque de visibilité sur le planning opérationnel et les modalités de mise en œuvre des actions retenues ;
- Absence de précision sur la prise en charge des coûts de fonctionnement au-delà de la durée du Pacte,
- Absence d'engagement de la Métropole sur la pérennité de la mise en œuvre des projets si ces derniers ne sont pas totalement finalisés d'ici 2026.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre du Projet de Territoire.



**PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026
CONFERENCE TERRITORIALE DES MAIRES
LÔNES ET COTEAUX DU RHÔNE**

**MÉTROPOLE
GRAND LYON**

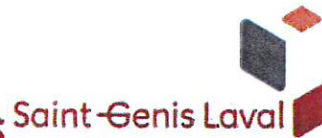


Table des matières

Préambule	3
Introduction.....	3
La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte.....	3
1 Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain	5
1.1 Portrait de territoire, par l'identification de quelques données clés	7
1.1.1 Caractéristiques urbaines	7
1.1.2 Caractéristiques sociodémographiques et économiques	8
1.1.3 Déplacements et mobilités	9
1.1.4 Environnement	12
1.1.5 Habitat et logement.....	12
1.1.6 Économie, insertion, emploi.....	13
1.1.7 Social.....	15
1.1.8 Éducation	18
1.1.9 Sport et culture	19
1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire.....	20
1.3 Les enjeux du territoire.....	23
1.3.1 Un développement porté par la mise en œuvre de grands projets urbains.....	23
1.3.2 Déplacements et mobilités	23
1.3.3 Environnement	24
1.3.4 Habitat et logement / Social	25
1.3.5 Économie, insertion et emploi.....	25
2 Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain.....	26
2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus.....	27
2.1.1 Les axes stratégiques.....	27
2.1.2 Les domaines de coopération	27
2.2 Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat.....	28
3 Engagement financier	29
3.1 Rappel du volet financier du Pacte	29
3.2 Répartition de l'enveloppe volet 2	30
ANNEXES	32

Préambule

Issu d'une collaboration étroite entre les communes de La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre-Bénite, Irigny, Charly, Vernaison, Grigny, Givors et la Métropole de Lyon, ce Projet de territoire a été réalisé à partir des contributions fournies par les services des communes et l'ensemble des directions de la Métropole de Lyon, notamment les référents métiers territorialisés.

Le pilotage de l'élaboration du Projet de territoire a été assuré par le Service de la Coordination territoriale de la Métropole de Lyon, en partenariat avec les Directions Générales des Services des communes de la CTM.

Introduction

La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte

Le Pacte de cohérence métropolitain, voté en Conseil de la Métropole du 15 mars 2021, fixe le cadre de l'élaboration d'un **Projet de territoire 2021-2026** par chacune des Conférences Territoriales des Maires.

Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de **concertation** et de **co-construction entre les 9 communes** de la Conférence Territoriale des Maires et la Métropole, porte sur les sujets suivants :

- ✓ **un énoncé des enjeux majeurs du territoire** : réalisation d'un diagnostic synthétique et partagé sur les caractéristiques du territoire et ses enjeux, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte ;
- ✓ l'identification des **axes stratégiques du Pacte** dont la CTM souhaite se saisir, pour mener une action conjointe avec la Métropole de Lyon (déclinaison locale des enjeux du Pacte) ;
- ✓ l'identification des **coopérations préexistantes** confortées ou amplifiées dans le Pacte 2021-2026, sur lesquelles la CTM souhaite poursuivre la coopération avec la Métropole de Lyon ;
- ✓ la mention des **projets opérationnels** se rapportant aux sujets d'intérêt de la CTM (qu'il s'agisse d'axes stratégiques du Pacte ou de coopérations préexistantes) ;
- ✓ l'adossement au **volet financier** du Pacte.

Le volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : **une enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale porte sur les **budgets de proximité dédiés à l'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole**, par le Fonds d'initiative communale (FIC) et les Actions de proximité territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

L'affectation de ces budgets, à l'initiative des Communes pour le FIC et des CTM pour la PROX, sont à **inscrire dans les grandes orientations de politique publique portées par la Métropole** :

- ✓ Amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité : élargir les trottoirs, sécuriser les travées piétonnes, résorber les points noirs, améliorer les revêtements ;
- ✓ Apaisement de la voirie : permettre à toutes et à tous de faire du vélo dans la Métropole de Lyon, atteindre 2 000 km de voies cyclables en 2026, mettre en accessibilité cyclable 60% des établissements scolaires de la Métropole de Lyon, créer des itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro ;
- ✓ Ville végétalisée et perméable : végétaliser, débitumer, ombrager, réduire l'imperméabilisation des sols, lutter contre les îlots de chaleur urbain ;
- ✓ Ville à hauteur d'enfants et amie des familles ;
- ✓ Des principes de partage de l'espace public : respecter la hiérarchie des modes, affirmer les priorités et rééquilibrer les espaces, favoriser les usages diversifiés de l'espace public.

Les opérations sont définies dans le cadre de discussions annuelles entre les Communes et la Métropole pour le FIC, les CTM et la Métropole pour la PROX.

Pour la PROX, les Projets de territoire permettront, à partir de la définition des enjeux du territoire, l'identification des grandes orientations de la CTM en matière d'aménagement du domaine public en proximité.

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**, à rayonnement intercommunal et relevant des compétences de la Métropole.

Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.

Chaque Conférence Territoriale des Maires procède à l'adoption de son Projet de territoire par un **avis à la majorité des suffrages exprimés**. Il est ensuite délibéré dans les Conseils municipaux des Communes composants la CTM, pour avis, puis délibéré en Conseil de Métropole.

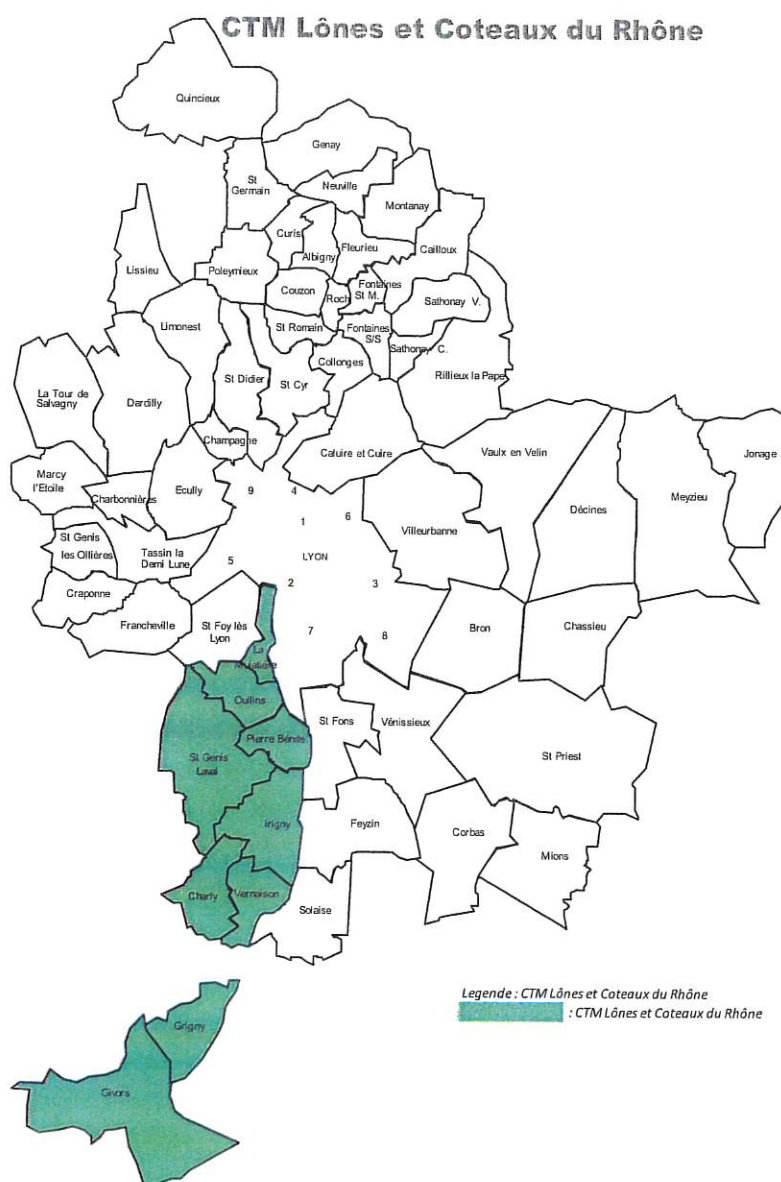
Le Projet de territoire est **co-signé par les Communes composant la CTM et le Président de la Métropole**.

Un état d'avancement du Projet de territoire sera partagé annuellement dans chacune des Conférences Territoriales des Maires.

1 Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain

Nom de la CTM : LÔNES ET COTEAUX DU RHÔNE

Nom des communes la composant : La Mulatière, Oullins, Saint-Genis-Laval, Pierre Bénite, Irigny, Charly, Vernaison, Grigny, Givors.





CTM Lômes et Coteaux du Rhône

1.1 Portrait de territoire, par l'identification de quelques données clés

Porte d'entrée sud de l'agglomération lyonnaise, le bassin de vie des Lômes et Coteaux du Rhône se compose de 3 grandes entités distinctes :

- la porte sud-ouest de l'agglomération, au nord de la CTM, une entité plutôt urbaine avec un grand plateau agricole, celui des Barolles.
3 polarités urbaines sont inscrites au SCOT : Oullins, Pierre-Bénite et St Genis-Laval ;
- le sud de l'A450 avec en partie centrale, le plateau des Étangs et les lômes avec ici une entité plus périurbaine avec ses espaces résidentiels et son activité agricole
Aucune polarité urbaine inscrite au SCOT ;
- enfin la confluence Rhône / Gier avec une entité à nouveau plus urbaine, marquée par un fort passé industriel
1 polarité urbaine est inscrite au SCOT, Givors.

1.1.1 Caractéristiques urbaines

Un territoire stratégique, marqué par l'histoire industrielle, les grandes infrastructures et une diversité des paysages.

La position géographique de Lômes et Coteaux du Rhône joue un rôle de lien métropolitain avec les agglomérations stéphanoise et viennoise. Territoire en pleine croissance, il regroupe le plus grand nombre d'habitants après le centre de l'agglomération.

Le fleuve Rhône, les rivières (Saône, Garon, Gier, Yzeron, Mornantet), les coteaux et les plateaux agricoles des Étangs et des Barolles, influencent fortement le développement urbain du bassin de vie et ont conditionné l'implantation des infrastructures routières (A7, A47 et A450) et ferroviaires dans la vallée ; ils dessinent également des paysages contrastés qui font toute la richesse de ce territoire.

Portée par l'industrie (Vallée de la Chimie, SIP de Givors/Loire-sur-Rhône...), les transports, la logistique et la santé (centres hospitaliers et entreprises pharmaceutiques), l'économie du bassin de vie se diversifie progressivement. Aujourd'hui, le territoire reste marqué par de grandes emprises industrielles, concentrées le long des grandes infrastructures et du Rhône.

Riche de nombreux potentiels liés à la proximité des espaces naturels et agricoles, au patrimoine bâti, arboré, paysagé, ainsi qu'à la présence des cours d'eau et des coteaux préservés, le bassin de vie bénéficie d'un cadre de vie de qualité.

Il doit cependant gérer des risques technologiques et naturels.

1.1.2 Caractéristiques sociodémographiques et économiques

1- DÉMOGRAPHIE :

- ✓ Nombre de communes de la CTM : 9
- ✓ Nombre d'habitants : 114 073 habitants (recensement de 2019 paru en 2022)
- ✓ Part de la population totale de la Métropole : 8.0 %
- ✓ Évolution démographique : taux d'évolution annuel moyen entre 2013 et 2018 : +0.5%
- ✓ En 2018 :
 - Population des moins de 20 ans : 29 440 soit 26,2%
 - Population des plus de 60 ans : 27 015 soit 24%
- ✓ Densité de population : 1 732 habitants au km² (RP 2018)

2- EMPLOI-ÉCONOMIE :

- ✓ Nombre d'emplois et part dans le total Métropole : 42 538 emplois (INSEE 2017) soit 5,9%
- ✓ Taux de chômage : 6 607 soit 12,7% (RP 2018)
- ✓ Niveau de revenu médian par UC : 22 000 euros par UC (Filosofi 2018)
(En 2018, Givors est la commune qui présente le niveau de revenu moyen UC le plus faible avec 17 120 €, alors qu'à Charly le chiffre atteint 31 640 €)
- ✓ Caractéristiques du tissu économique :
 - Territoire productif avec une présence encore très marquée de l'industrie (grands groupes et belles PME locales) ;
 - Forte représentativité des activités de services aux particuliers notamment en lien avec les activités présentes (2 grandes zones commerciales rayonnant au-delà du bassin de vie, des centres-villes dynamiques à Oullins et Saint-Genis-Laval) et hospitalières (3 centres hospitaliers dont Lyon Sud) ;
 - Le transport et la logistique marquent également le tissu ;
 - Un parc immobilier représentatif de cette diversité économique : 77% industriels et mixtes, 16% de bureaux, 7% de logistique ;
 - Une agriculture encore très présente (1 200 ha soit 17 % du territoire).
- ✓ L'offre commerciale :
 - Une offre en GMS significative (Grandes et Moyennes Surfaces de +300 m²) :
 - Densité : 786 m² pour 1000 habitants // 701 dans la Métropole ;
 - Une offre alimentaire surreprésentée qui s'explique par la présence de 2 grands pôles commerciaux majeurs : Carrefour Givors 2 Vallées et Auchan Saint-Genis-Laval ;
 - Givors est la commune qui présente la plus forte densité commerciale avec 3 056 m² de vente pour 1 000 habitants.
 - Une autonomie commerciale affirmée :
 - 55% des dépenses des résidents sont effectuées dans la CTM (jusqu'à 74% en alimentaire) ;
 - L'évasion commerciale se fait principalement vers Lyon (pôles de Confluence, Part-dieu...) puis vers la CTM Val d'Yzeron (Francheville Taffignon).

- L'offre traditionnelle est toutefois bien représentée (-300 m²) :
 - 72 commerces pour 10 000 habitants (en comparaison : 60 dans les CTM Rhône-Amont et Porte des Alpes) ;
 - 27 marchés hebdomadaires.
- Avec des situations très variables selon les communes :
 - 1 pôle de bassin de vie : Oullins est la commune qui présente la plus forte densité en commerces traditionnels, avec la présence d'une offre qualitative et diversifiée qui rayonne au-delà de la commune (pôle historique) ;
 - Des centres-villes dynamiques qui répondent à des fonctions de proximité / enjeu de pérennisation de l'offre ;
 - Des centralités fragilisées / enjeu de redynamisation commerciale et/ou urbaine.

✓ Tendances

- Une diminution de l'emploi salarié privé, notamment dans le secteur de l'industrie, le BTP, les transports et la logistique (à l'inverse du secteur de la santé, de l'hébergement médico-social et de l'action sociale) ;
- Augmentation des emplois dans le secteur des services aux entreprises qui reste néanmoins moins représenté qu'à l'échelle métropolitaine.

Principales contraintes

- Un parc immobilier vieillissant et peu d'opportunités foncières en dehors des grands projets urbains ;
- Un territoire impacté par les risques naturels et technologiques ;
- Des difficultés de mobilité : axes structurants congestionnés, points durs (A47, 7 chemins, A450, Pont de la Mulatière, Pont de Vernaison), difficulté à franchir le Rhône aussi bien à Givors/Grigny qu'à Vernaison ou à la Mulatière, offre en TC disparate entre le Nord et le Sud.

Des opportunités

- **Projet urbain de La Saulaie (Oullins)** : dynamique économique forte avec la programmation de 57 000 m² de bureaux, 5 800 m² de commerces, un hôtel et environ 6 400 m² d'activités productives. Arrivée d'environ 3 500 salariés supplémentaires dans le quartier ;
- **Projet urbain Vallon des Hôpitaux (Saint-Genis-Laval)** : la programmation prévoit 1 500 logements, 50 000 m² de surfaces à vocation tertiaire, hospitalière et de commerces de proximité et 30 000 m² d'activités économiques.

1.1.3 Déplacements et mobilités

Le cahier du bassin de vie Lônes et Coteaux du Rhône identifie 3 secteurs stratégiques au sein de la CTM : le site du Confluent-Saulaie, le vallon des hôpitaux et la polarité givordine. Elle concentre 50 000 emplois et génère 515 000 déplacements quotidiens, dont 262 000 internes à la CTM (51%).

Depuis 2006, les flux internes ainsi que les échanges avec les autres CTM de la Métropole se réduisent. Seuls les échanges avec l'extérieur de la Métropole augmentent (+6%). La

conférence Lômes et Coteaux du Rhône est alors la CTM qui opère proportionnellement le plus d'échanges avec l'extérieur de la Métropole (20% des flux).

▪ Répartition modale

Données extraites de la présentation du Grand Lyon du 22/03/2018 et du PDU de l'agglomération lyonnaise.

Agglo Lyon secteur ouest

- 64 % en voiture et deux-roues motorisés ;
- 22 % à pied et auxiliaires ;
- 11 % en TC (urbains et interurbains) ;
- 1% à vélo, soit +6% / 2015.

Objectifs du PDU pour 2030

- 35 % en voiture et deux-roues motorisés, soit -9% /2015 ;
- 35 % à pied et auxiliaires, soit +1% /2015 ;
- 22 % en TC (urbains et interurbains), soit +3% /2015 ;
- 8 % à vélo, soit +6% /2015.

▪ Constat

De réelles difficultés de circulation pour les véhicules particuliers (VP) et les transports en commun (TC) générées par les coupures des infrastructures majeures.

Une saturation des centralités et de certains axes, une utilisation de l'automobile prédominante.

Un réseau de transport en commun lourd en développement : 7 gares (*Givors Ville, Givors Canal, Grigny le Sablon, Vernaison, Irigny Yvours, Pierre-Bénite et Oullins*), métro B à Oullins avec son prolongement en cours au Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval).

Un projet multimodal structurant à l'étude (requalification M6 / M7).

Un réseau modes actifs contraint mais qui se développe.

❖ Alternatives Lyon St Etienne :

Le 6 juillet 2018, le Préfet Bouillon a lancé une démarche d'amélioration de la mobilité sur l'axe Saint-Etienne – Lyon. Les élus des territoires (Maires, Présidents des collectivités et parlementaires) ont été associés. L'État a proposé d'approfondir les échanges dans 4 instances de suivi thématiques et géographiques :

- aspects ferroviaires et intermodaux ;
- traitement du nœud de Givors-Ternay de l'A47, intégrant les enjeux des autres modes, d'intermodalité et d'urbanisme ;
- aspects routiers sur le plateau de Mornant et arrivée sur Lyon ;
- aspects routiers dans les vallées du Gier et de l'Ondaine.

Les 4 instances participent ainsi à la définition d'un plan d'actions multimodal. La volonté du Préfet d'agir rapidement sur les alternatives à l'autoroute A45 rejoint celle de la Métropole de voir se développer en priorité l'offre ferroviaire au sud de Lyon.

L'intermodalité est une condition de réussite de report modal, permettant un accès à l'agglomération lyonnaise et aux grands équipements du territoire le plus rapide, économe et sécurisé que possible. Dans le cadre de la démarche d'amélioration des mobilités entre St Etienne et Lyon, la Métropole va engager prochainement une étude multimodale sur le rabattement vers les gares TER afin d'améliorer les alternatives à la voiture individuelle.

❖ **Pont de Vernaison :**

La Métropole s'est engagée à :

- Poursuivre les études préalables à la mise en œuvre d'un pont de secours pour activation rapide des travaux si besoin ;
- Lancer des études pour la construction d'un nouveau Pont à Vernaison s'inscrivant dans une réflexion globale qui doit permettre de définir une stratégie multimodale réduisant le trafic routier dans le secteur, facilitant les déplacements locaux et résolvant les phénomènes de congestion de la bretelle de Solaize depuis l'A7 Nord.

❖ **Le prolongement du métro B à Saint-Genis-Laval prévu fin 2023, création d'une nouvelle porte d'entrée de l'agglomération lyonnaise**

Le SYTRAL prolonge la ligne B (une liaison nord sud importante qui transite par le quartier d'affaires de la Part-Dieu et dessert plusieurs centralités, des pôles universitaires, ainsi que des zones de forte activité économique et d'emploi) du métro de 2,4 km pour relier la station Gare d'Oullins jusqu'aux Hôpitaux Lyon Sud et créer deux stations supplémentaires :

- o une nouvelle station "Oullins centre" située à Oullins sous la place Anatole France ;
- o un nouveau terminus "Saint-Genis-Laval Hôpitaux Sud" situé à Saint-Genis-Laval avec la création d'un pôle multimodal constitué d'un parc-relais de 900 places et d'un pôle bus. Pour la Maire de St Genis Laval, une diminution du nombre de places du parc-relais permettrait de favoriser d'autres types de déplacements que la voiture pour arriver au métro.

Le projet permettra :

- de participer au renouvellement et à l'essor des secteurs desservis (projet de développement du Vallon des Hôpitaux et renforcement du pôle hospitalo-universitaire) ;
- d'améliorer la fréquentation du réseau de transports collectifs, pour encourager le report modal et ainsi attirer de nouveaux usagers en leur proposant une offre de transport qualitative, fiable, performante, compétitive sur le plan économique et respectueuse de l'environnement ;
- le réaménagement qualitatif des espaces à proximité des stations ;
- de promouvoir un modèle de ville solidaire avec la desserte de quartiers inscrits au titre de la Politique de la Ville. Le prolongement du métro s'inscrit comme un vecteur d'accès à l'emploi pour les personnes éloignées des pôles d'emploi principaux ;
- d'agir sur l'environnement en réduisant la pollution atmosphérique et sonore.

1.1.4 Environnement

Un territoire très fortement marqué par les risques de ruissellement, d'inondation et les risques technologiques qui contraignent le développement.

Des liens au fleuve et aux cours d'eau susceptibles d'être mis en valeur.

Un potentiel en matière de préservation et valorisation du patrimoine naturel et des espaces agricoles.

Une activité agricole à dominante arboricole et élevage est préservée, structurée sur 3 pôles : Saint-Genis-Laval (plateau des Barolles), plateau des Étangs et Givors (plateaux de Montrond et du Pilat). Elle bénéficie d'un réseau d'irrigation collectif.

1.1.5 Habitat et logement

Globalement, la CTM est caractérisée par de très fortes disparités entre des communes de 1^{ère} couronne et les communes plus éloignées.

- Une évolution démographique peu marquée :
 - entre 1999 et 2015 une moyenne de 512 habitants / an ; entre 2012 et 2019 une moyenne de 449 habitants / an ;
 - 3 communes sur les 9 regroupent 64% de la population de la CTM : Oullins, Saint-Genis-Laval et Givors ;
 - une évolution démographique très contrastée entre les communes
 - croissance démographique : Oullins, Saint-Genis-Laval, Vernaison, Charly, Pierre-Bénite, Irigny, Grigny et Givors ;
 - stabilisation de la population : Pierre-Bénite et Irigny ;
 - perte démographique : La Mulatière.
- Un vieillissement qui s'accroît de façon globale sur la CTM avec un indice de vieillissement de 70,7.
- Un niveau de revenu quelque peu inférieur à la médiane de la Métropole mais des écarts de niveaux de vie importants entre la commune qui présente le niveau de revenu des habitants le plus faible (Givors) et celle qui présente le niveau de revenu des habitants le plus élevé (Charly).
- Une dynamique immobilière :
 - modérée qui masque de très fortes disparités selon les communes (La Mulatière 4,2%, Vernaison 28,3%) ;
 - une production en hausse, portée par une augmentation du nombre de logements en collectif ;
 - dont les prix de commercialisation sont extrêmement disparates.
- Un quasi équilibre entre propriétaires et locataires à l'échelle de la CTM : pourtant de fortes disparités, qui peuvent se corréliser aux niveaux de revenus.

- Un parc majoritairement constitué de logements collectifs et un parc important de T3 et plus.
 - En matière de logement :
 - Loi SRU
 - les 9 communes sont concernées (> 3 500 habitants) ;
 - 6 sont déficitaires (< 25% LLS) : La Mulatière, Oullins, Saint-Genis-Laval, Irigny, Charly, Vernaison ;
 - 3 sont en constat de carence : Charly, Oullins et Saint-Genis-Laval.
 - Un parc social en augmentation pour les 9 communes.
 - 8 communes concernées par la nouvelle géographie prioritaire (excepté Charly).
 - De forts enjeux de requalification du parc privé (rénovation énergétique ou péril / insalubrité / non décence), qui peuvent croiser des enjeux de requalification des centralités (Pierre-Bénite par exemple).
- ✓ Objectifs de production PLUH 2018-2026 : 6 750 logements soit 750 logements / an ;
 - ✓ Rythme de construction 2010-2014 : 672 logements/ an (en comptant Sainte-Foy) ;
 - ✓ Politique de la Ville (QPV, QVA): 7 quartiers en politique de la ville et 7 quartiers en veille active ;
 - ✓ Dynamique immobilière : taux de construction neuve 2005-2014 : 11.4% (en comptant Sainte-Foy) ;
 - ✓ Projet urbain de la Saulaie : 850 logements prévus dont 60% de logements aidés.

1.1.6 Économie, insertion, emploi

Éléments d'informations partagés :

Diagnostic de territoire (sur la base de la CTM à 10 communes)

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (dont cat. A) et tendance : 10 770, évolution plus faible que la moyenne de la métropole sauf pour les demandeurs d'emploi de longue durée plus représentés que la moyenne de la métropole et en forte augmentation.

Nombre de bénéficiaires du RSA et tendance : 3 170, tendance à la hausse supérieure à la moyenne de la Métropole.

Niveau de diplômes des DE (% par niveau) :

3	4	5	6
67%	17%	7%	9%

Age des DE (% par catégorie) 2019:

	A	B	C
Moins de 25 ans	13.5%	13.5%	1.5%
De 25 à 49 ans	63%	61.5%	76%
+ de 50 ans	23.5%	25%	22.5%

5 secteurs d'activité les plus recherchés par les DE :

Propreté
Logistique
Petite enfance
Commerce détail
Transport

5 métiers les plus recherchés par les DE :

Nettoyage de locaux
Préparation de commande
Assistance aux jeunes enfants
Vente en commerce de prêt à porter
Livraison en véhicule léger

Axes stratégiques validés en CTIE :

- Lutte contre les freins périphériques d'accès à l'emploi dont logement, santé, garde d'enfant et savoirs de base ;
- Rapprochement avec le monde économique via notamment des rencontres thématiques ;
- Approche en direction des entreprises dont visite de site ;
- Approche différenciée en fonction des territoires et cohérence entre les acteurs ;
- Partage d'expérience, d'outils et d'expertise entre les différentes communes / acteurs du territoire.

Entreprises

Nombre de signataires de la Charte des 1 000 : 86

5 secteurs d'activité principaux des signataires :

- Services : 25
- BTP : 19
- Industrie : 8
- Hôtellerie, tourisme : 6
- Services aux particuliers : 5
- Transport, logistique : 5

Principaux souhaits des entreprises en termes d'actions :

- Organiser les recrutements en partenariat avec les acteurs de l'emploi local (46) ;
- Participer à des Rencontres Métier (45) ;
- Accueillir des demandeurs d'emploi pour des stages et/ou des immersions en entreprises (41) ;
- Recruter des apprentis, des alternants, des contrats de professionnalisation (38) ;
- Accueillir des demandeurs d'emploi pour des simulations d'entretiens ou entretiens conseils (37).

Entreprises qui prennent des PMSMP : 36

Entreprises ouvertes à un travail spécifique pour recruter et intégrer des personnes en insertion : 24

Actions spécifiques

Filière numérique : mise en place des cabanes numérique Pôle Lyve à Givors / Recrutement de Conseillers Numériques sur plusieurs communes du SOL.

Axes stratégiques sur le territoire :

- Favoriser un rapprochement entre les acteurs de la vie économique et les structures accompagnants des demandeurs d'emploi via des rencontres thématiques, des speed dating et des groupes de travail ;
- Animer un réseau d'entreprise au travers d'une boîte à outils ;
- Favoriser la découverte des métiers des secteurs en tension afin de faciliter l'adéquation offre / demande d'emploi ;
- Existence d'un réseau numérique et d'une cartographie à l'échelle du SOL ;
- Mettre en place des partenariats effectifs avec les communes afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs clauses d'insertion et ce de manière harmonisée ;
- Mieux anticiper les besoins en matière de recrutement des entreprises sous missionnaires de clause afin de préparer les publics en amont des chantiers ;
- Favoriser la diversité des secteurs d'activités touchés par le dispositif des clauses afin de favoriser son accès à une plus grande diversité de public.

1.1.7 Social

Des situations de précarité proches de la moyenne métropolitaine exceptées à Givors, Pierre-Bénite et La Mulatière où elles sont plus marquées.

Une part élevée de familles avec enfant(s).

Une situation globale de vieillissement de la population.

Des écarts de niveaux de vie marqués.

Un niveau de santé proche de la Métropole.

Une densité médicale (en médecins généralistes libéraux) plus faible qu'en moyenne dans la Métropole.

Petite enfance : une offre en accueil collectif qui varie du simple au double selon les communes.

Une offre d'accueil chez les assistantes maternelles parmi les plus élevée.

Un recul du nombre de naissance sur les 5 dernières années.

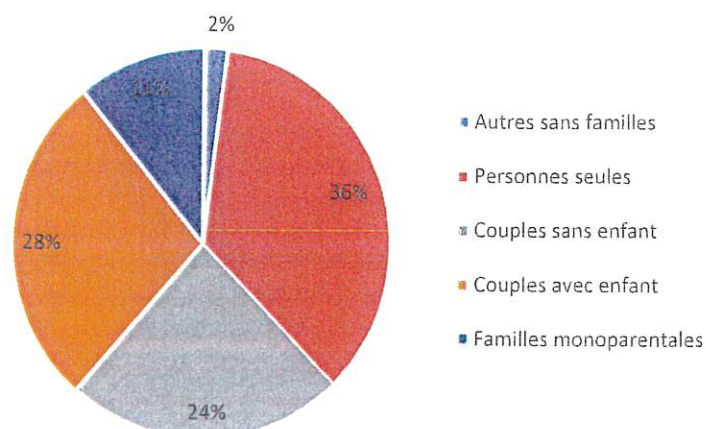
Des mineurs davantage concernés par des mesures de protection.

Le plus fort taux de bénéficiaires de contrats jeunes majeurs.

La question de l'accès aux droits plus fréquemment traités dans le cadre des accompagnements sociaux.

- ✓ Tissu institutionnel et associatif : 22 associations pour 10 000 habitants (en comptant Sainte-Foy) (chiffres INSEE 2016).

✓ Composition des ménages :



Lômes et Coteaux du Rhône

Source : RP 2018

✓ Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 15,6% pour la CTM :

	Taux de pauvreté (%)	Taux de Chômage (%)	Part de la pop. couverte par la C2S* (%)	Part de la pop. couverte par le RSA (%)	Nb. de ménages sous seuil de pauvreté
Givors	29	20,2	12,1	11,9	5 579
Pierre-Bénite	20	14,4	8,7	7,7	2 011
La Mulatière	19	17,8	7,7	6,1	1 195
METROPOLE	16,1	13,3	7,2	6,1	209 711
Lômes et Coteaux du Rhône	15,6	12,7	7,2	5,9	17 125
Grigny	15	13,6	5,4	5,2	1 399
Oullins	13	11,3	5,7	4,3	3 312
Vernaison	11	9,6	N/A	4,2	526
Irigny	11	9,2	N/A	4,2	968
Saint-Genis-Laval	9	10,3	4,1	3,7	1 877
Charly	N/A	7,3	N/A	1,1	N/A

* C2S (Complémentaire Santé Solidaire) a été mise en place au 01/11/2019, en remplacement de la CMU-C

Sources : Insee Filosofi 2018, Insee RP 2018, Insee CNAM 2020, Métropole de Lyon 01/2022

- ✓ Bénéficiaires RSA : 6 643 personnes couvertes par le RSA en janvier 2022 dont 3 259 soumises aux droits et devoirs ;
- ✓ Principales problématiques sociales accompagnées au sein des Maisons de la Métropole du territoire : accès aux droits, problèmes budgétaires et le PA/PH.

Autre information: pour l'année 2021, pour les accueils physiques : 45% des accueils physiques ont concerné la mission Sociale, 20 % pour la mission Aide à la personne, 17% pour la mission Santé, 11% pour l'Enfance et les 7% restants consistent en des interventions techniques ou des réorientations d'usagers vers d'autres institutions.

- ✓ Implantation des Maisons de la Métropole et nombre d'agents : 10 points d'accueil MDM implantés et 2 CPEF métropolitains (Oullins et Givors).
- ✓ Nombre de ménages reçus en Maisons de la Métropole : 5 621 ménages reçus pour le territoire LCR en 2019.
- ✓ Sur l'année 2021, les équipes des MDM ont accueilli 23 800 personnes et pris en charge 53 000 appels téléphoniques sur LCR.
- ✓ Enfance : Le territoire MDM LCR accueille un nombre important de mineurs migrants non accompagnés (MNA). En février 2020, ils étaient 127 dont 21 d'entre eux orientés vers le dispositif d'accueil de jour. Si la crise a fait baisser le nombre de MNA sur le territoire, les contrats jeunes majeurs ont augmenté (ex MNA devenus majeurs).
- ✓ Santé : le territoire MDM LCR subit, comme la France d'une manière globale, la pénurie de médecins, spécialistes comme généralistes. Au niveau métropolitain, pour chaque 1 000 habitant il y a 1 médecin alors que le territoire présente un ratio de 0,7 pour 1 000 habitants.
- ✓ Vieillesse : un indice de vieillissement au-dessus de la moyenne métropolitaine : 70,7 alors qu'il est seulement de 64 pour la Métropole. C'est la commune de Charly (90,1) qui présente un taux de plus de 26 points supérieurs à la valeur métropolitaine.
 - Charly : 90,1
 - La Mulatière : 86,7
 - Saint-Genis-Laval : 81,8
 - Oullins : 73,1
 - Irigny : 71,1
 - Vernaison : 68,5
 - Givors : 63,7
 - Pierre-Bénite : 57
 - Grigny : 55,7

Des situations des PA de plus en plus complexes avec des troubles psychiatriques importants, des addictions, de l'isolement et touchées par la précarité.

Une offre en résidence assez importante mais essentiellement privée.

Un territoire qui a, à la fois, des enjeux autour du vieillissement de sa population (actuelle et à venir), mais avec aussi une part importante de familles avec enfants. Des situations de grandes précarités chez les PA, les jeunes et les femmes.

1.1.8 Éducation

Un fonctionnement des établissements qui dépasse celui du bassin de vie.

Une situation très hétérogène entre les établissements :

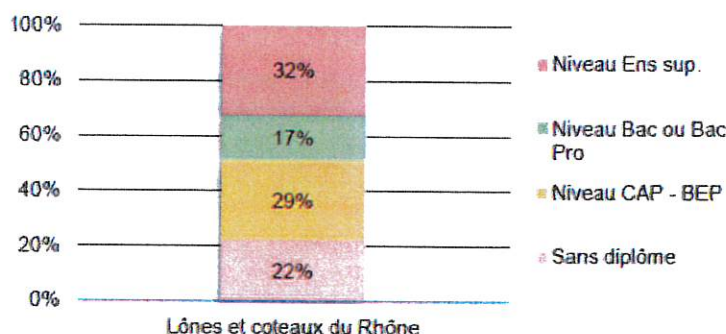
- 1 collège en sous-effectif important (Pierre-Bénite) ;
- 6 collèges en-dessous de leur capacité sans risque de dépassement ;
- 2 collèges avec effectifs correspondant à leur capacité.

✓ Nombre de collèges publics et privés : 9 collèges publics (dont 2 classés en REP et 1 en REP+) et 6 collèges privés.

✓ Taux de sans diplôme : 22% (INSEE 2017) au-dessus du taux métropolitain (20%).

De nombreuses communes du territoire affichent des taux importants de non-diplômés non-scolarisés de 15 ans et +, par exemple Givors (42,4%), Pierre-Bénite (37,5%) et Grigny (35,1%), alors que la part de cette population au niveau métropolitain reste nettement inférieure (27,3%).

La CTM a également un taux plus important cumulé de non diplômés et CAP/BEP que la Métropole (51% contre 43%).



✓ Un enjeu autour de la prévention et notamment sur la question du décrochage scolaire.

1.1.9 Sport et culture

Sport :

Une commission sport a été mise en place au sein de la CTM Lônes et Coteaux du Rhône. C'est la seule de toute la Métropole. Cette commission cherche à expérimenter un nouveau fonctionnement entre équipements sportifs et clubs sportifs du territoire.

Culture :

Une commission lecture publique a été mise en place au sein de la CTM Lônes et Coteaux du Rhône. Elle a permis la création d'un réseau de médiathèques entre Vernaison, Irigny et Charly avec la création d'une carte unique entre les trois médiathèques (carte VIC, qui a depuis été arrêtée). Le travail a été mené de manière intercommunale y compris avec des communes hors du périmètre métropolitain comme Brignais, membre du réseau de médiathèques de Saint-Genis-Laval et Oullins.

Un travail a été mené sur les liens entre les enseignements artistiques (écoles de musique) et la réussite éducative (suivi des élèves en collège-lycée).

Sources : Sources diverses dont :

- Cahier du territoire Lônes et Coteaux du Rhône
- Portrait de territoire Lônes et Coteaux du Rhône
- Portrait statistique Lônes et Coteaux du Rhône
- Projet social de territoire Lônes et Coteaux du Rhône

1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire

	ATOUTS (endogènes)	FAIBLESSES (endogènes)	OPPORTUNITES (exogènes)	MENACES (exogènes)
AXE 1 : Revitalisation des centres- bourgs	Une offre commerciale diversifiée permettant de couvrir les besoins du bassin de vie (autonomie commerciale)	Des centralités très contrastées selon les communes : pôle de bassin attractif, centres dynamiques et centralités fragilisées	- Des projets de renouvellement urbain permettant d'accompagner la redynamisation commerciale des centres-villes fragilisés (Givors, Grigny, La Mulatière...) - Une dynamique économique et démographique portée notamment au travers des projets urbains (Saulaie, VDH) - Prolongement du métro	Développement de l'offre périphérique entrant en concurrence avec le commerce de centre-ville => enjeu d'encadrement
AXE 2 : Éducation	- Un fonctionnement des établissements qui dépasse celui du bassin de vie - 2 collèges avec effectifs correspondant à leur capacité	- 1 collège en sous-effectif important (Pierre-Bénite) - 7 collèges en-dessous de leur capacité sans risque de dépassement		La question du décrochage scolaire, de nombreuses communes du territoire affichent des taux importants de non-diplômés non-scolarisés de 15 ans et +, par exemple Givors (42,4%), Pierre-Bénite (37,5%) et Grigny (35,1%).
AXE 3 : Modes actifs	- Un réseau de transport en commun lourd en développement (7 gares, métro B à Oullins avec son prolongement en cours au Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval). - Un projet multimodal structurant à	- De réelles difficultés de circulation pour les VP et les TC générées par les coupures des infrastructures majeures. - Une saturation des centralités et de certains axes ; une utilisation de l'automobile prédominante.	- Le prolongement du métro B à Saint-Genis-Laval prévue fin 2023. Développement « des voies lyonnaises » - Améliorer les liaisons modes doux, notamment avec la rive gauche du Rhône (entre Gerland et l'Yzeron, ViaRhôna...).	

	<p>l'étude (requalification M6 / M7).</p> <p>- Un réseau modes actifs contraint mais qui se développe.</p> <p>- ViaRhona qui passera à terme par la Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Irigny...</p>			
<p>AXE 4 :</p> <p>Trame verte et bleue</p>	<p>- Des liens au fleuve et aux cours d'eau susceptibles d'être mis en valeur.</p> <p>- Un potentiel en matière de préservation et valorisation du patrimoine naturel et des espaces agricoles.</p> <p>- Passerelle modes doux entre la Saulaie et Gerland</p>	<p>Un territoire très fortement marqué par les risques de ruissellement, d'inondation et les risques technologiques, qui contraignent le développement.</p>	<p>- Conforter la trame bleue : ViaRhona, requalification des berges de l'Yzeron et du Gier, valorisation de la présence du Rhône et de la Saône (quai Jean-Jacques Rousseau...), valorisation de la rivière la Mouche.</p> <p>- Renforcer la trame verte vers le Grand Parc des Vallons de l'Ouest (acquisition, confortement, mise en relation des jardins des grandes propriétés, corridors écologiques...).</p>	
<p>AXE 5 :</p> <p>L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage</p>	<p>Une agriculture encore très présente (1 200 ha soit 17 % du territoire).</p> <p>L'industrie agroalimentaire est bien représentée avec 560 emplois salariés privés grâce notamment à la présence de Lustucru, Bjorg et Bonneterre à Saint-Genis-Laval.</p>		<p>Pérenniser l'agriculture périurbaine (plateaux) et renforcer son potentiel économique.</p>	

<p>AXE 6 :</p> <p>Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité</p>	<p>Un parc social en augmentation pour toutes les communes</p>	<p>Globalement, une CTM caractérisée par de très fortes disparités entre des communes de 1^{ère} couronne et les communes plus éloignées.</p> <p>Une dynamique immobilière modérée qui masque de très fortes disparités selon les communes (La Mulatière 4.2%, Vernaison 28.3%)</p>	<p>Un quasi équilibre entre propriétaires et locataires à l'échelle de la CTM</p>	<p>De forts enjeux de requalification du parc privé (rénovation énergétique ou péril / insalubrité / non décence),</p> <p>Un indice de vieillissement au-dessus de la moyenne métropolitaine : 70,7 avec une offre en résidences adaptées essentiellement privée.</p>
<p>AXE 7 :</p> <p>Développement économique responsable, emploi et insertion</p>	<p>Une armature industrielle forte et des fonctions économiques équilibrées</p> <p>Un secteur artisanal actif</p> <p>Une attractivité commerciale affirmée ; le commerce de détail bien représenté</p> <p>Une agriculture encore très présente</p>	<p>Un parc immobilier vieillissant et peu d'opportunités foncières en dehors des grands projets urbains</p> <p>Un territoire impacté par les risques naturels et technologiques</p> <p>Des difficultés de mobilité / difficultés à franchir le Rhône / offre en TC disparate entre le Nord et le Sud</p> <p>Les inégalités territoriales (enjeu de rattachage de la polarité Givors/Grigny)</p>	<p>2 projets urbains : La Saulaie (Oullins) et Vallon des Hôpitaux (Saint-Genis-Laval)</p> <p>L'arrivée du métro B à Saint-Genis-Laval</p> <p>Des sites au potentiel de requalification important (La Mulatière, Givors, Irigny)</p>	<p>La CTM a un taux plus important cumulé de non diplômés et CAP/BEP que la Métropole</p>

1.3 Les enjeux du territoire

1.3.1 Un développement porté par la mise en œuvre de grands projets urbains

Privilégier le développement urbain dans des lieux stratégiques.

- Poursuivre et amplifier le développement autour de l'axe structurant de la ligne B du métro Saulaie / centre-ville d'Oullins-Vallon des Hôpitaux ;
- Poursuivre le renouvellement urbain de la polarité de Givors.

Encadrer un développement urbain plus mesuré.

- Conforter les centralités secondaires ;
- Le long du boulevard de l'Europe à Pierre-Bénite.

Anticiper et intégrer les projets structurants à l'étude et à venir (prolongement métro B en cours et à venir, requalification M6 / M7).

Penser le développement en interface avec les dynamiques des territoires voisins.

1.3.2 Déplacements et mobilités

- L'enjeu de continuité et d'amélioration des modes actifs :

Le PDU fixe l'objectif d'atteindre 35 % de déplacements à pied et 8 % de déplacements à vélo en 2030. Il est donc impératif de rééquilibrer l'aménagement et l'usage de l'espace public en garantissant la sécurité, la continuité, le confort et l'agrément des conditions de déplacements à pied ou à vélo.

Le réseau cyclable Métropolitain (Voies lyonnaises et PAMA) et la ViaRhôna en projet devront être complétés territorialement pour répondre aux besoins de déplacements plus locaux :

- Secteur Oullins / Saint-Genis-Laval / Pierre-Bénite :
 - liaison hypercentre en lien avec les grands projets urbains : Saulaie, Vallon des hôpitaux et infrastructure M7 et passerelle ;
 - meilleure irrigation des modes actifs des territoires et accompagnement de l'arrivée du métro B sur Oullins et Saint-Genis-Laval fin 2023.
- L'accessibilité des équipements scolaires et les centralités ;
- Faciliter le rabattement sur les gares de l'axe ferroviaire Givors-Perrache : la Métropole porte une attention sur le rabattement des gares en modes actifs et préconise une liaison à moins de 3 km des gares de Givors-Ville, Givors Canal, Vernaison, Oullins et Pierre-Bénite.

▪ L'Enjeu de coordination de la desserte en TC avec les territoires voisins de la Métropole :

La création de l'Établissement Public Sytral en 2022 sera l'opportunité de mieux coordonner la desserte en transport collectif avec les territoires voisins (Vallée du Garon, Copamo, etc.) et d'aboutir à une politique de déplacement cohérente.

▪ L'Enjeu de mener une politique de stationnement et d'apaisement de la circulation :

Il s'agit de favoriser une mobilité automobile régulée et raisonnée, qui s'inscrive dans les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants, tout en veillant à répondre aux besoins essentiels de déplacements de la population et à l'exigence d'équité sociale en matière de mobilité. Ce faisant, cette orientation implique l'émergence progressive d'un nouveau rapport à l'automobile, à la fois moins polluante, plus partagée et moins systématique.

Une politique de stationnement cohérente et favorisant la multimodalité.

Le projet de transformation de l'autoroute A6-A7 a été rendu possible par le déclassement d'une partie de l'infrastructure par l'État en décembre 2016. La Métropole a repris la gestion de 16 km de voies entre l'échangeur de La Garde à Limonest et Dardilly au nord et l'échangeur de l'A450 à Pierre-Bénite au Sud en novembre 2017. L'axe A6-A7 déclassé est devenu M6-M7 géré par la Métropole de Lyon. Son réaménagement le transforme en boulevard urbain apaisé, favorisant les transports en commun, le covoiturage, l'autopartage et les taxis, ainsi que les mobilités actives.

1.3.3 Environnement

Conforter la trame bleue : ViaRhôna, requalification des berges de l'Yzeron et du Gier, valorisation de la présence du Rhône et de la Saône (quai Jean-Jacques Rousseau...), valorisation de la rivière la Mouche.

Renforcer la trame verte vers le Grand Parc des Vallons de l'Ouest (acquisition, confortement, mise en relation des jardins des grandes propriétés, corridors écologiques...).

Mettre en œuvre les mesures compensatoires notamment sur le Vallon des Hôpitaux.

Prendre en compte les risques inondation, ruissellement, glissement de terrains et technologiques.

Réduire la consommation énergétique : sortie fioul, rénovation résidentielle, accompagnement à la maîtrise énergétique.

Augmenter la production d'énergie renouvelable : extension du réseau de chaleur de Givors, création des réseaux de chaleur de La Saulaie (Oullins) et du Vallon des Hôpitaux (Saint-Genis-Laval), méthanisation des boues d'épuration (Pierre-Bénite).

1.3.4 Habitat et logement / Social

Anticiper les mutations des grands fonciers (Saint-Genis-Laval, La Mulatière, Givors...).

Favoriser la mixité sociale en renforçant l'offre locative sociale et l'accession abordable.

Permettre le développement d'une offre de logements adaptés aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées.

Renforcer l'offre privée et l'accession à la propriété dans les communes avec un fort taux de LLS (Givors et Grigny).

Engager et poursuivre la requalification urbaine et sociale des quartiers prioritaires.

1.3.5 Économie, insertion et emploi

Développer et conforter l'économie productive (ZI Broteau Nord à Irigny, secteur Chirac à Grigny, ZI la Mouche, Vallée de la Chimie, RD342, secteur la Saulaie...) en développant une offre de locaux d'activités adaptés.

Structurer une offre tertiaire de niveau d'agglomération au travers du projet de la Saulaie et du Vallon des Hôpitaux tout en garantissant la mixité fonctionnelle dans ces sites majeurs de développement.

Favoriser un maillage de commerces de proximité diversifiés au sein des centralités des communes, conforter ou redynamiser les principaux centres-villes commerçants du territoire (Oullins, Saint-Genis-Laval, Givors), maîtriser et moderniser (voire faire muter en partie) la zone commerciale de Givors, et améliorer la diversité commerciale du nord du territoire sur les secteurs d'activité déficitaires (sport, équipement de la maison) pour favoriser une meilleure autonomie commerciale du bassin de vie.

Pérenniser l'agriculture périurbaine (plateaux) et renforcer son potentiel économique.

2 Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain

Les travaux autour du Pacte de cohérence métropolitain, menés en lien étroit avec les Communes, ont permis de préciser **sept axes stratégiques portés par l'Exécutif de la Métropole et dont peuvent se saisir les CTM** :

- ✓ Axe stratégique n°1 : Revitalisation des centres-bourgs
- ✓ Axe stratégique n°2 : Éducation
- ✓ Axe stratégique n°3 : Modes actifs
- ✓ Axe stratégique n°4 : Trame verte et bleue
- ✓ Axe stratégique n°5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- ✓ Axe stratégique n°6 : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité
- ✓ Axe stratégique n°7 : Développement économique responsable, emploi et insertion

Six domaines de coopération, engagés lors du précédent mandat, sont confortés :

- ✓ Domaine de coopération n°1 : Action sociale
- ✓ Domaine de coopération n°2 : Santé
- ✓ Domaine de coopération n°3 : Culture, sport, vie associative
- ✓ Domaine de coopération n°4 : Propreté-nettoisement
- ✓ Domaine de coopération n°5 : Politique de la Ville
- ✓ Domaine de coopération n°6 : Maitrise et accompagnement du développement urbain

Les coopérations Métropole-CTM-Communes sont prioritairement concentrées sur ces sujets, pour agir de façon cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain en faveur de la transition écologique et de la justice sociale du territoire. Il n'est pas obligatoire de reprendre les 7 axes dans chaque CTM.

2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus

2.1.1 Les axes stratégiques

La CTM Lômes et Coteaux du Rhône a souhaité se saisir des 5 sujets suivants pour le renforcement de la coopération Métropole-CTM-Communes :

a) Axe 1 // Revitalisation des centres-bourgs

Cet axe a été retenu pour permettre l'aménagement des centres-bourgs et la revitalisation des commerces.

b) Axe 3 // Modes actifs

Cet axe a été retenu pour assurer l'interconnexion des territoires, la continuité des parcours et la modularité des moyens pour une absence de rupture dans les parcours et les cheminements.

c) Axe 4 // Trame vert et bleue

Cet axe a été retenu pour prolonger la trame verte existante pour qu'elle traverse toutes les communes.

d) Axe 5 // L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage

Cet axe a été retenu en vue de créer une cuisine centrale et lancer un travail sur la santé alimentaire, l'agriculture périurbaine.

e) Axe 6 // Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité

Cet axe a été retenu pour constituer une réserve d'hébergements transitoires répartis sur le territoire de la CTM.

2.1.2 Les domaines de coopération

La CTM pourra, par avenant et après validation de la Métropole, adjoindre des projets correspondants aux domaines de coopération du Pacte.

2.2 Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
<u>Axe stratégique n°1</u> : Revitalisation des centres-bourgs	Aménagement des centres-bourgs et revitalisation des commerces.	Toutes les communes de la CTM

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
<u>Axe stratégique n°3</u> : Modes actifs	Développement des voies cyclables : rejoindre le futur métro à Saint Genis Laval, relier les différents pôles de la trame verte, relier les hôpitaux Sud. Assurer l'interconnexion des territoires, la continuité des parcours et la modularité des moyens pour une absence de rupture dans les parcours et les cheminements.	Toutes les communes de la CTM

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
<u>Axe stratégique n°4</u> : Trame vert et bleue	Plantations pour prolonger la trame verte pour qu'elle traverse toutes les communes, compléter les chemins pédestres.	Toutes les communes de la CTM

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
<u>Axe stratégique n°5</u> : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage	Création d'une cuisine centrale à l'échelle de la CTM. Travail sur la santé alimentaire, l'agriculture périurbaine.	La Mulatière, Oullins, St Genis Laval, Irigny, Charly, Vernaison, Givors

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
<u>Axe stratégique n°6</u> : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité	Hébergements transitoires pour les victimes de violences : constituer une réserve de logements d'accueil répartis sur le territoire de la CTM. Achat et/ou rénovation de logements existant, réservation dans le parc social et leur sécurisation, ou construction de logements neufs.	La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, St Genis-Laval, Irigny, Charly, Vernaison, Givors

3 Engagement financier

3.1 Rappel du volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : **une enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale porte sur les **budgets de proximité dédiés à l'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole**, par le Fonds d'Initiative Communale (FIC) et les Actions de Proximité Territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

L'affectation de ces budgets est à **inscrire dans les grandes orientations de politique publique portées par la Métropole** :

- ✓ Amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité : élargir les trottoirs, sécuriser les travées piétonnes, résorber les points noirs, améliorer les revêtements ;
- ✓ Apaisement de la voirie : permettre à toutes et à tous de faire du vélo dans la Métropole de Lyon, atteindre 2 000 km de voies cyclables en 2026, mettre en accessibilité cyclable 60% des établissements scolaires de la Métropole de Lyon, créer des itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro ;
- ✓ Ville végétalisée et perméable : végétaliser, débitumer, ombrager, réduire l'imperméabilisation des sols, lutter contre les ilots de chaleur urbain ;
- ✓ Ville à hauteur d'enfants et amie des familles ;
- ✓ Des principes de partage de l'espace public : respecter la hiérarchie des modes, affirmer les priorités et rééquilibrer les espaces, favoriser les usages diversifiés de l'espace public.

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**.

Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.

3.2 Répartition de l'enveloppe volet 2

La Métropole s'engage à financer les actions du projet de territoire de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône à hauteur de **6 628 446 €** dont la réparation sera définie à la suite des études de chiffrages et de faisabilité des actions proposées.

Les Maires de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône souhaitent travailler ensemble pour proposer aux habitants du bassin de vie des projets adaptés aux spécificités de chaque commune mais dont la logique est globale et répond à une ambition convergente : un cadre de vie qualitatif et durable.

C'est dans cette idée qu'est né le thème commun de « Territoire en transition » qui permettra à chaque ville de la CTM d'élaborer des projets répondant à des exigences de mobilité douce, d'aménagements durables liés à l'amélioration du cadre de vie et à la résilience urbaine (renaturation des centres bourg, valorisation des espaces publics, amélioration des zones marchables et cyclables).

À ce titre, une enveloppe budgétaire est attribuée à chaque commune du territoire.

Elle comprend :

- Une partie fixe avec un socle commun de 200 000 €
- Une partie variable, fonction du nombre d'habitants

Chaque ville devra présenter à la CTM ses projets et un échéancier prévisionnel de réalisation sur 2022/2026.

Pour répondre au projet de territoire de la CTM, chaque Ville, en fonction de ses spécificités, pourra prioriser telle ou telle action et affecter des budgets différents sur chacun des quatre axes choisis.

Le tableau de répartition du volet 2 de l'enveloppe territoriale défini par les Maires de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône est le suivant :



CTM Lômes et Côteaux du Rhône

Projet de territoire 2021 - 2026

Simulation de répartition

Composition de la CTM	Nombre d'habitants par ville *	Socle de solidarité	Répartition de l'enveloppe restante au nombre d'habitant	Montant total attribué par commune (socle + répartition au nombre d'habitants)
Charly	4 552	200 000 €	191 258,83 €	391 258,83 €
Grigny	9 675		406 509,05 €	606 509,05 €
Givors	20 121		845 412,77 €	1 045 412,77 €
Grigny	8 695		365 332,94 €	565 332,94 €
La Mulatière	6 431		270 207,72 €	470 207,72 €
Oullins	26 583		1 116 923,00 €	1 316 923,00 €
Pierre Bénite	10 461		439 533,97 €	639 533,97 €
Saint Genis Laval	21 019		883 143,53 €	1 083 143,53 €
Vernaison	5 001		210 124,21 €	410 124,21 €
SOM	112 538		1 800 000 €	4 728 446,00 €
AMO cuisine centrale				100 000,00 €
Total				6 628 446,00 €

* Chiffre Insee 2018

Base de calcul

		Par habitant
Enveloppe globale du projet de territoire	6 628 446 €	58,90 €
Nombre d'habitants de la CTM		112 538
Déduction enveloppe AMO cuisine centrale	100 000 €	
Déduction socle de solidarité - 200 000 € par comm	1 800 000 €	
Reste	4 728 446 €	Soit 42,02 €

Bruno BERNARD
Président de la Métropole de Lyon

Olivier ARAUJO
Maire de Charly

Mohamed BOUDJELLABA
Maire de Givors

Véronique DECHAMPS
Maire de La Mulatière

Blandine FREYER
Maire d'Irigny

Marylène MILLET
Maire de Saint Genis Laval

Jérôme MOROGE
Maire de Pierre-Bénite

Xavier ODO
Maire de Grigny

Clotilde POUZERGUE
Maire d'Oullins

Julien VUILLEMARD
Maire de Vernaison

ANNEXES

Déclinaison des projets opérationnels portés par la CTM par des fiches-actions

NOM DU CHAMP DE COOPERATION_NOM DE L'ACTION / PROJET : Axe stratégique n°1 : Revitalisation des centres-bourgs			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Lônes et Coteaux du Rhône	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	Délégation Urbanisme et Mobilités	Responsable opérationnel	
	Délégation Gestion et Exploitation de l'Espace Public		
	Délégation Développement Responsable		
Élu référent	Emeline BAUME Béatrice VESSILLER	Élu référent	
OBJECTIFS			
Aménagement des centres-bourgs et revitalisation des commerces.			
DESCRIPTION DU PROJET			
À définir projet par projet			
CALENDRIER DU PROJET			
À définir projet par projet			

MODALITÉS DE RÉALISATION

À définir projet par projet

MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Définir la répartition des budgets mobilisables :

- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : voir le tableau de répartition figurant au paragraphe 3.2

PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres-bourgs
- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale
- Axe stratégique n°6, Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité : Hébergements transitoires pour les victimes de violences
- Axe stratégique n°3, Modes actifs : Développement des voies cyclables
- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Plantations pour prolonger la trame verte

NOM DU CHAMP DE COOPERATION_ NOM DE L'ACTION / PROJET : Axe stratégique n°3 : Modes actifs Développement des modes actifs			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Lônes et Coteaux du Rhône	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités	Responsable opérationnel	
Élu référent	Fabien BAGNON	Élu référent	
OBJECTIFS			
Développer les voies cyclables pour assurer l'interconnexion des territoires, la continuité des parcours et la modularité des moyens pour une absence de rupture dans les parcours et les cheminements			
DESCRIPTION DU PROJET			
Rejoindre le futur métro à Saint Genis Laval, relier les différents pôles de la trame verte, relier les hôpitaux Sud			
CALENDRIER DU PROJET			
<ul style="list-style-type: none"> - Définir en priorité les aménagements réalisables à court terme et à moindre coût : marquage de bandes cyclables, chaussées à voie centrale banalisée, double-sens cyclables... - Étudier en parallèle les aménagements nécessitant des travaux plus lourds, voire ceux nécessitant des acquisitions foncières 			

MODALITÉS DE RÉALISATION

- Travailler à partir d'une cartographie visualisant les aménagements existants ainsi que les projets des différents réseaux (Voies Lyonnaises, structurant, secondaire) et les projets FIC / PROX.
- Présenter une analyse aux maires pour leur proposer ce qui serait pertinent en termes de réalisation par rapport aux aménagements déjà existants et à ceux projetés, en s'appuyant sur le réseau secondaire. Il pourrait être judicieux de compléter les aménagements sur les territoires ou les tronçons qui nécessitent des aménagements prioritaires, même si ça ne correspond pas à un juste équilibre de la répartition du volet 2 de l'enveloppe territoriale entre les communes de la CTM Lônes et Coteaux du Rhône.
- Analyser les priorités et les phasages des projets en fonction des délais de réalisation des futurs projets : ViaRhôna (projet bloqué), le Vallon de Saint Genis Laval, la Saulaie, ...
- Se raccorder sur les aménagements déjà existants ou en projet situés sur les communes hors Métropole (communauté de communes de la Vallée du Garon notamment).
- Croiser la réflexion sur les voies cyclables avec les plantations qui permettront d'offrir des cheminements ombragés quand ce sera possible.

MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Définir la répartition des budgets mobilisables :

- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : voir le tableau de répartition figurant au paragraphe 3.2
- Budget Voies Lyonnaises
- Budget réseaux vélo structurant et secondaire
- FIC et PROX ?

PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres-bourgs
- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale
- Axe stratégique n°6, Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité : Hébergements transitoires pour les victimes de violences
- Axe stratégique n°3, Modes actifs : Développement des voies cyclables
- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Plantations pour prolonger la trame verte

NOM DU CHAMP DE COOPERATION_NOM DE L'ACTION / PROJET : Axe stratégique n°4 : Trame verte et bleue Plantations pour prolonger la trame verte			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Lônes et Coteaux du Rhône	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	Direction adjointe Patrimoine Végétal	Responsable opérationnel	
Élu référent	Pierre ATHANAZE	Élu référent	
OBJECTIFS			
Prolonger la trame verte			
DESCRIPTION DU PROJET			
Effectuer des plantations pour prolonger la trame verte pour qu'elle traverse toutes les communes, compléter les chemins pédestres			
CALENDRIER DU PROJET			
<ul style="list-style-type: none"> - L'atlas végétal de la CTM Lônes et Coteaux du Rhône et le « calque de plantabilité » seront disponibles fin 2022 - La carte n°6 des chemins de randonnée devrait sortir au printemps 2023 - Définir les actions et les moyens d'actions - Effectuer les plantations dès l'hiver prochain 2022-2023, se poursuivant à l'hiver 2023-2024 			

MODALITÉS DE RÉALISATION

- Faire une 1^{ère} trame d'atlas végétal de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône pour lever des points de blocage et identifier les principaux objectifs de ce projet. Proposition d'avoir un AMO pour accompagner tous les projets et avoir une méthode commune entre les CTM, tout en proposant un travail « à la carte » par CTM : étude complète, définition des problématiques, propositions d'actions / solutions. Cet AMO global, piloté par la Métropole et financé par les différentes CTM permettrait d'avoir une équipe dédiée sur chaque CTM pour agir vite et de manière coordonnées sur chaque territoire.

Intégrer les chemins pédestres, en réalisant une carte de randonnée à l'échelle de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône pour avoir des continuités et faire des corridors. Ce travail sera coordonné avec le Département du Rhône, ce qui se fait déjà, pour avoir une continuité et une complémentarité des chemins pédestres de part et d'autre des limites de la Métropole. Cela permettra également d'assurer une continuité avec les communes de Grigny et Givors, séparées physiquement du reste de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône.

- Dans un second temps, cet atlas permettra de travailler sur les choix des communes.

- Le volet 2 de l'enveloppe territoriale permettrait d'augmenter aussi le développement d'arbres d'alignement sur le territoire.

- Proposition de travailler sur un outil en cours de développement : le « calque de plantabilité » pour bénéficier d'une vision globale et détaillée des lieux où planter ainsi que le type de plantation.

- Ce travail permettra d'identifier les terrains à acquérir pour les chemins de randonnée. Dans beaucoup de cas, des terrains appartiennent à des particuliers, d'où un besoin de conventions de passage si les terrains ne sont pas acquis. Ces terrains pourraient constituer des sur-largeurs avec des haies / corridors écologiques qui sont également des moyens utilisés par la Métropole pour accompagner les agriculteurs.

- Les Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône pourraient être inclus dans le projet.

MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Définir la répartition des budgets mobilisables :

- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : voir le tableau de répartition figurant au paragraphe 3.2

PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres-bourgs

- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale

- Axe stratégique n°6, Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité : Hébergements transitoires pour les victimes de violences

- Axe stratégique n°3, Modes actifs : Développement des voies cyclables

- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Plantations pour prolonger la trame verte

NOM DU CHAMP DE COOPERATION_NOM DE L'ACTION / PROJET : Axe stratégique n°5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage Projet de cuisine centrale			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Lômes et Coteaux du Rhône	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	Direction Environnement, Écologie, Énergie	Responsable opérationnel	
Élu référent	Jérémy CAMUS	Élu référent	
OBJECTIFS			
Créer une cuisine centrale pour les communes de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône			
DESCRIPTION DU PROJET			
Création d'une cuisine centrale, travail sur la santé alimentaire, l'agriculture périurbaine			
CALENDRIER DU PROJET			
<p>Planning de la mission de l'AMO pour l'ensemble des CTM qui ont retenu ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Printemps 22 : finalisation du cahier des charges avec chaque CTM pour la prise en compte des besoins et des situations de chacun - Été 22 : lancement du marché - Automne 22 : lancement de l'étude avec un chef de projet Métropole dédié <p>Durée de l'étude globale : 9 à 12 mois</p>			

MODALITÉS DE RÉALISATION

- Étude d'opportunité à l'échelle de l'ensemble des CTM (avec prise en compte de la situation de chaque CTM) pour porter une approche territoriale globale et mutualiser les coûts et les apports
- Recherche foncière en parallèle
- Spécifiquement sur la CTM Lônes et Coteaux du Rhône, établissement d'un état des lieux du fonctionnement actuel des services de restauration scolaire : nombre de repas, mode de gestion, personnel dédié, type de prestataires, contenu et durée des marchés en cours, filières d'approvisionnement, coût de revient, prix du repas, ...
- Une projection des besoins futurs
- Une analyse de l'offre de produits disponibles à proximité
- Une analyse des débouchés en restauration collective complémentaires pour une recherche de mutualisation, optimisation

L'organisation projetée :

- Les types de production et quantités concernées
- Les types de structures et publics concernés
- Le potentiel en nombre de repas
- Les types de repas et éventuellement les spécificités et prestations particulières (pique-niques pour les enfants des écoles par exemple)
- Les modes d'approvisionnement, répondant aux objectifs de recours aux circuits courts et issus de l'agriculture bio
- Les modalités de préparation des repas
- Les modes de distribution envisageables (restauration directe ou différée, solutions mixtes, ...)
- Les systèmes de transport, de remise et de maintien en température s'il y a lieu
- Les moyens humains nécessaires en tenant compte des différents métiers existants et incidence de cette organisation sur les moyens existants
- L'organisation des moyens humains en cas de multi-sites etc.
- Les modes de gestion des biodéchets afin de limiter l'impact environnemental
- Analyse de l'opportunité et/ou intérêt de créer un atelier de transformation, type légumerie, type transformation des légumes (soupes, coulis, sauces), surgélation

Les éléments de programme :

- Implantation (surface de bâtiment, des cours et voies de desserte)
- Descriptif des surfaces par fonction
- Procédés de cuisson et autres procédés de production
- Définition des locaux et équipements nécessaires
- Descriptif sommaire des investissements
- Phasage proposé
- Localisation potentielle

MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Définir la répartition des budgets mobilisables :

- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : voir le tableau de répartition figurant au paragraphe 3.2

Dont 100 K€ pour une AMO pour la CTM Lômes et Coteaux du Rhône

PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres-bourgs

- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale

- Axe stratégique n°6, Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité : Hébergements transitoires pour les victimes de violences

- Axe stratégique n°3, Modes actifs : Développement des voies cyclables

- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Plantations pour prolonger la trame verte

NOM DU CHAMP DE COOPERATION_NOM DE L'ACTION / PROJET : Axe stratégique n°6 : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité Hébergements transitoires pour les victimes de violences			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Lômes et Coteaux du Rhône	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	Direction de l'Habitat et du Logement	Responsable opérationnel	
Élu référent	Renaud PAYRE	Élu référent	
OBJECTIFS			
Constituer une réserve de logements d'accueil transitoire pour les victimes de violences répartis sur le territoire de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône			
DESCRIPTION DU PROJET			
Rénovation de logements existants et/ou achat de logements et leur sécurisation			
CALENDRIER DU PROJET			
<ul style="list-style-type: none"> - État des lieux : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Connaître et identifier les besoins et les situations sur les communes ▫ Offres mobilisables et dispositifs déjà existants - Identifier les interlocuteurs techniques dans les communes - Monter un groupe projet - Définir le contour et le contenu du projet sur le volet offre et accompagnement - Identifier le rétro planning - Clarifier le montage financier 			

MODALITÉS DE RÉALISATION

- Réaliser un état des lieux pour repérer et recenser des logements mis à disposition ou mobilisables sur la CTM Lônes et Coteaux du Rhône (parc social, communal), ceux qui sont immédiatement habitables et ceux qui nécessitent des travaux de rénovation.
- Définir les besoins en nouveaux logements sur la CTM et les publics ciblés
- Définir des priorités :
 - logements immédiatement habitables
 - logements nécessitant des travaux de rénovation
 - acquisition de logements
 - à plus long terme, possibilité de dédier des logements sociaux pour contribuer au projet dans le cadre de la programmation de logement social à venir

MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Définir la répartition des budgets mobilisables :

- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : voir le tableau de répartition figurant au paragraphe 3.2
- Versement de subventions aux associations via FSL, IML, FNAVDL notamment

PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres-bourgs
- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale
- Axe stratégique n°6, Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité : Hébergements transitoires pour les victimes de violences
- Axe stratégique n°3, Modes actifs : Développement des voies cyclables
- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Plantations pour prolonger la trame verte

Métropole de Lyon

Direction Valorisation et Modernisation de l'Action Publique

Service Coordination Territoriale

Votre contact :

Yves SAPIN, Coordinateur territorial secteur Sud

ysapin@grandlyon.com